

**Bobigny, 2 avr 2024 (AFP)** - Douze villes de Seine-Saint-Denis ont mis mardi l'Etat en demeure d'appliquer le "plan d'urgence" pour l'éducation dans le département, sur fond de mobilisation d'enseignants et de parents d'élèves depuis plus d'un mois.

Depuis le 26 février, un mouvement de contestation s'est constitué pour réclamer plus de moyens pour l'école en Seine-Saint-Denis, territoire le plus pauvre de France métropolitaine.

Dans ce contexte, "plusieurs maires de Seine-Saint-Denis ont mis en demeure l'Etat français de garantir dans les plus brefs délais l'égalité devant le service public d'éducation", ont déclaré dans un communiqué les édiles de douze municipalités de gauche (Romainville, Montreuil, La Courneuve, Bobigny, Bagnolet, Pantin...).

S'appuyant sur un arrêt du Conseil d'Etat de 1985 sur le "respect de la dignité de la personne humaine", les villes ont chacune pris un arrêté qui ordonne à l'Etat à lui payer 500 euros par jour jusqu'à ce qu'il mette "des moyens à la hauteur des besoins éducatifs".

Chacun des arrêtés détaille par commune le nombre de postes supplémentaires d'enseignants ou accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) demandés à l'Etat, en se fondant sur les chiffres de l'intersyndicale FSU, CGT, SUD et CNT.

"La dignité de la personne humaine n'est pas respectée (...) lorsque deux rapports parlementaires, à quelques années d'intervalle, font état de la discrimination territoriale que subit la Seine-Saint-Denis en matière de dotations générales et de moyens alloués à l'éducation", estiment les maires.

Les manifestations, grèves ou opérations "école déserte" se multiplient depuis un mois en Seine-Saint-Denis. Les syndicats du département réclament la création de 5.000 postes d'enseignants et un peu plus de 3.000 emplois de vie scolaire. Ils dénoncent également la vétusté de certains bâtis.

La préfecture a le choix entre payer l'astreinte de 500 euros par jour à chacune des douze villes ou contester les arrêtés au tribunal administratif.